



Rouen, le 30 octobre 2015

À l'attention de
Monsieur le Maire
Mairie du Havre
1517 Place de l'Hôtel de Ville
CS 40051
76084 Le Havre Cedex

Objet : Loyer des logements de fonction des enseignants du 1er degré.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 21 octobre 2015, vous vous adressez aux institutrices et aux instituteurs intégré-es Professeurs des Écoles et qui continuaient d'occuper un logement de fonction contre le paiement d'un loyer fondé sur l'indemnité représentative de logement fixée en 2015 par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

Dans votre courrier vous informez les collègues qu'une nouvelle convention leur sera adressée proposant de nouvelles modalités d'occupation des biens de la ville avec une révision du loyer qui sera effective à compter du 1er juillet 2016.

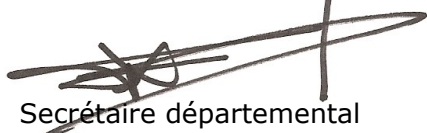
Au regard des informations que vous indiquez dans votre courrier, la hausse des loyers peut aller jusqu'à 170% du loyer actuel. Pour la CGT Educ'action, cette proposition est inacceptable. Eu égard à ce que fixe la loi pour les bailleurs privé dans le cadre de la revalorisation des loyers ou de sa réévaluation, cette décision nous paraît inadmissible et injuste.

Votre décision s'ajoute au gel des salaires des fonctionnaires depuis 2010, à la dévalorisation salariale notamment des enseignants du 1er degré depuis 1983 (un instituteur en début de carrière percevait 2 fois le SMIC en 1983, alors qu'un-e PE perçoit aujourd'hui en début de carrière 1,2 fois le SMIC) et à la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 (près de 15%).

Pour ces raisons, nous vous demandons de revoir votre décision et sollicitons un rendez-vous pour évoquer ce sujet. Plus globalement, nous souhaitons mener une réflexion sur les logements de fonction pour les enseignants du 1er degré quels que soient leurs grades, afin de tenir compte de la situation particulière de certain-es d'entre eux/elles.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre engagement en faveur du service public de l'Éducation Nationale, au respect et au développement des droits des personnels.

François-Xavier DURAND
CGT Educ'Action 76



Secrétaire départemental